

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS.....	\$3.00
UNION POSTALE.....	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA.....	\$1.00
ETATS-UNIS.....	\$1.50
UNION POSTALE.....	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Conteur, Rév. L.-J. 15 mai 11 Administration:
71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL
TELEPHONES:
REDACTION: Main 7460
ADMINISTRATION: Main 7464

PAS DE COTE MAL TAILLEE

S'il faut en croire certaines dépêches de Québec, on voudrait donner à la question du tramway une solution bâtarde et absolument inacceptable pour les citoyens de Montréal.

La compagnie sacrifierait l'article qui lui assure un privilège permanent et celui — devenu inutile — qui lui permet de faire imposer à la ville par la Commission des services d'utilité publique un contrat nouveau. La ville accorderait en échange une prolongation de contrat de trente-huit ans — ce qui nous lierait pour cinquante ans à venir — et laisserait passer le reste du projet de loi.

Quelles que soient les conditions de l'entente projetée, les commissaires, les échevins et les députés de Montréal n'ont pas le droit d'accepter le projet de loi actuel.

Ils n'ont pas le droit d'être partie, même par leur silence, à un acte de piraterie dont personne ne peut mesurer les conséquences définitives.

La suppression rapide et complète de cet abominable projet de loi devrait être la condition nécessaire et préalable de toute négociation avec la ville.

Autrement, il n'est pas un homme qui puisse dire dans quel filet nous tomberons.

Les commissaires et les échevins n'ont pas davantage le droit de nous lier pour cinquante ans, c'est-à-dire pour l'espace de trois générations, sans consulter le peuple.

Le contrat actuel, vieux de dix-huit ans, a douze années encore à courir et, cependant, la compagnie prétend qu'il ne répond plus aux besoins réels du service. Comment veut-on qu'un contrat fait pour un demi-siècle puisse prévoir toutes les éventualités de l'avenir?

Et, du reste, il y a quelque chose de plus brutal encore.

Pour assurer au peuple un contrôle efficace sur la conduite de ses mandataires, pour le protéger contre leur faiblesse ou leur incurie, pour lui permettre de connaître exactement les projets qu'on veut lui imposer, le parlement a décrété (art. 5917 des Statuts révisés) que: «Néanmoins toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale» aucune municipalité ne pourra accorder à un syndicat quelconque «le privilège, le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de poser et de maintenir ses rails dans la municipalité et d'y faire circuler des voitures électriques» ou autres sans faire approuver cette concession «par la majorité en nombre des électeurs municipaux» qui participeront au scrutin sur ce règlement.

Le «trust» demande la suppression de ces articles, comme il a virtuellement demandé la suppression du droit pour la ville de faire ses propres contrats.

On comprend son attitude: M. Robert et ses amis veulent réaliser, dans cette affaire des tramways, le plus d'argent possible; et ils sont disposés, si on les laisse faire, à sacrifier à leur appétit les droits les plus clairs de Montréal et les principes élémentaires de la législation publique.

Personne ne les a commis, du reste, à la défense spéciale des intérêts de Montréal.

Mais on ne comprendrait pas que les échevins et les commissaires, qui sont nos mandataires, eux, consentissent à l'abrogation de cette clause du referendum qui reste la grande sauvegarde de l'intérêt populaire, qui a précédemment été instituée pour protéger la ville contre les coups de main des financiers trop hardis.

Pas de cote mal taillée!

Tuons le bill d'abord et s'il faut négocier ensuite avec la compagnie, que ce soit à l'Hôtel de Ville de Montréal, en pleine lumière.

Que le peuple de Montréal, qui paiera les frais de toute cette affaire, ait le droit de dire tout haut ce qu'il en pense!

Plus d'un échevin ou d'un commissaire pourrait payer de sa tête la suppression du referendum.

OMER HEROUX

Du rite latin au rite ruthène

Depuis quelque temps nous avons reçu un certain nombre de lettres fort encourageantes. Tantôt c'est un Directeur qui nous écrit, tantôt c'est un modeste prêtre qui s'intéresse à nous dans le silence de son cabinet et qui se préoccupe de la question ruthène à son prie-Dieu. Plus souvent ce sont des étudiants en théologie, en philosophie, voire même en humanités qui s'adressent à nous.

Ces lettres peuvent se résumer toutes par la question suivante: «Veuillez donc nous donner tous les renseignements nécessaires sur le changement de rite». A tous ceux qui seraient hantés du même désir, nous consacrons le présent article.

Cinq prêtres ont déjà passé du rite latin au rite ruthène: trois rédemptoristes de la province belge et deux prêtres séculiers, dont un Français. Tous n'ont entrepris les études nécessaires de langue et de liturgie, qu'après avoir terminé leur études théologiques et avoir été ordonnés prêtres. Trois ont fait ces études préparatoires en Galicie, deux au Canada.

Actuellement quatre jeunes ecclésiastiques se préparent à changer de rite. L'un est rédemptoriste aussi de la province belge; les trois autres appartiennent au clergé séculier et sont Canadiens-Français. Tous sont prêtres, et étudient dans l'un ou l'autre des monastères basilien en Galicie.

Les études préparatoires comprennent l'étude de la langue ruthène, l'étude du paléo-slave, et l'étude de la liturgie.

Le ruthène est une langue slave et parlant difficile pour nous. Le vocabulaire y est à peu près tout nouveau pour nous. Les mots avec leurs racines ne ressemblent à peu près nullement à ce que nous savons des langues latines et saxonnes. Les racines grecques sont fréquentes dans les termes liturgiques et théologiques.

La grammaire offre les complications de quatorze différents modèles de conjugaison des verbes. Mais, il ne faut pas trop s'en effrayer. S'il est difficile de se rendre parfaitement maître de ces déclinaisons et de ces conjugaisons, au point d'éviter toute faute grammaticale, il est assez facile d'en acquérir une connaissance suffisante pour se faire bien comprendre du peuple. Car elles ont l'avantage — comme l'inconvénient — de se ressembler trop.

Le génie de la langue ruthène est assez semblable à celui du fran-

çais. Un Père Basilien qui savait l'italien disait qu'une traduction littérale de cette langue est un ruthène passable.

La prononciation est aussi fort analogue à la prononciation française. Elle n'en diffère guère que par la gutturale grecque ou allemande, par quelques variétés de chuchotantes, et par la prononciation de la lettre «r» qui se rapproche de la prononciation anglaise correspondante en certains cas. L'accent a aussi cette particularité commune avec la langue anglaise, qu'il n'a pas de règle.

Pour acquérir une connaissance suffisante du ruthène, en tenant compte des avantages qu'offrent le séjour dans un monastère ruthène et la société de religieux qui s'intéressent à nous, et s'appliquent à nous aplanir toutes les difficultés, il faudrait consacrer au moins douze mois d'une étude systématique et suivie. Dans la généralité des cas, dix-huit mois n'auraient rien de luxueux.

Le paléo-slave est la langue liturgique. Il ressemble au ruthène, à peu près comme l'italien au latin, le français de Saint-Louis, au français de Bossuet. Pour celui qui sait déjà le ruthène, une couple de mois suffisent pour lui permettre d'acquiescer ce qu'il lui faut du paléo-slave pour comprendre les offices liturgiques.

La liturgie offre une difficulté particulière. Le chant a un caractère tout spécial difficile à définir. Mais dans le rite ruthène comme dans le rite latin, il faut tout en cette matière tenir compte du «don de Dieu».

J. AD. SABOURIN, Ptre.

Sifton, Man.

La crise en Espagne

La crise religieuse espagnole semble à la veille d'entrer dans une phase plus aiguë.

Et comme toujours, lorsqu'il s'élève un conflit entre le Vatican et un gouvernement quelconque, le télégraphe nous annonce ou lui-même que tous les torts sont du côté du Vatican, que celui-ci cherche la guerre, etc.

C'est le jeu qu'on a fait pour la France et on le répète pour l'Espagne.

Il ne trompe plus les gens avisés, mais il est bon de le dénoncer chaque fois qu'il se présente pour mettre le public en garde des dépêches peu gracieuses qui se multiplient de ce temps-ci avec une extrême abondance.

Il est impayable !

Un jour, pour écraser le chef de l'opposition d'alors, l'hon. P. E. Leblanc, un nommé Wencelas Lévesque se présente dans Laval et promet, au nom auguste de sir Lomer Gouin, l'abolition à brève échéance des ponts de péage et des chemins à barrières.

Sans plus s'occuper de la valeur de cette promesse électorale; sans même se demander si ce Wencelas n'était pas un fumiste, un pince-sans-rire ou un politicien, l'électorat vota pour l'abolition des ponts de péage et des chemins à barrières: Wencelas était élu.

N'en pouvant croire ce résultat imprévu, M. Leblanc fit recompter les bulletins: Wencelas était élu.

M. Leblanc contesta, M. Lévesque avoua que ce ne sont pas des prières qui l'ont tout spécialement aidé.

On se bat de nouveau dans Laval. M. Leblanc cette fois dénonce comme absurde cette promesse électorale, rien n'y fait: Wencelas est réélu.

Enfin, se disent les électeurs, ça y est, nous ne payerons plus dans les chemins ni sur les ponts, Wencelas a promis de démissionner dans les six mois si nous n'avons cette réforme.

Le temps passe et tout le monde paye dans les chemins et sur les ponts.

La province paye même \$1,500 par session, à Wencelas.

Les six mois sont expirés, mais M. le député crie partout que ça vient!

Des murmures montent d'un peu partout, des voix s'élèvent, protestent, on va même jusqu'à réclamer énergiquement.

Le gouvernement qui a quelques élections partielles à faire et beaucoup d'amis à contenter, nomme une commission.

M. Jos. Lamarche est affublé du titre de président. M. Paradis perçoit les honoraires de secrétaire, tout en organisant les élections ministérielles.

M. Wencelas Lévesque jubile: il croit sa promesse de démission oubliée et sa réélection assurée.

Les sessions se succèdent et l'opposition réclame la réalisation de la promesse électorale faite dans Laval par un nommé Wencelas Lévesque.

M. Gouin ronfle. M. Décarie est distrait. M. Allard change de portefeuille.

M. Caron relit ses lettres au sénateur Landry. M. Taschereau rêve de vieilles conspirations.

M. Weir s'en va. M. McKenzie apprend sa tenue de livres. M. Kain se refuse à partir.

Bref, les journaux ministériels annoncent que la Commission des ponts de péage et des chemins à barrières travaille... énormément.

Nouvelles sessions, nouvelles réclamations. Le front de Wencelas reste serain car il sait, lui, qu'il se prépare quelque part un rapport phénoménal.

Ça y est: MM. Lamarche et Paradis ont trouvé un moyen efficace, économique, superbe: «l'abolition graduelle à mesure que la province et les municipalités auront assez d'argent pour rembourser les intérêts»!

C'est épatant! C'est renversant! C'est idiot!... Le premier abruti aurait trouvé ce tout seul...

L'automne prochain, quand M. Gouin fera ses élections, Wencelas de Laval, et tous les autres grands esprits de son calibre, chanteront à l'unisson, les bienfaits du gouvernement Gouin et l'initiative de MM. Lamarche et Paradis...

Je parie qu'ils seront réélus!

TANCREDE MARSL.

Sur le Pont d'Avignon...

As-tu vu la «balloon»?

On ne savait pas qu'il y eût tant d'affinité entre la maçonnerie et le tramway.

C'est M. Gouin qui passera le premier dans Québec et Sir Wilfrid suivra. Les temps sont changés!

Et les députés de Montréal, qu'est-ce qu'ils font dans cette question du tramway?

Avez-vous lu le rapport de la Commission des ponts et barrières? Non? Ça ne vaut pas la peine!

Séverin l'Étouteau vient de prendre possession des bureaux du comité chargé par le «Trust» et Loan». C'est tout dire.

On dirait que depuis qu'elles ont été photographiées la main dans la main les Siamois ont une sainte peur du tramway.

Elles y touchent avec autant de précautions qu'à des «patates» chaudes.

Un enthousiaste déclarait hier soir: «Le «Devoir», il serait imprimé sur du papier buvard ou du papier sablé que je le lirais quand même»!

«Voyez-vous l'effet si la «Presse» était imprimée sur du papier sablé?»

Le bill du tramway n'est pas encore passé, dit Langlois, mais moi je suis élu dans Saint-Louis!

Condoléances

Le cercle St-Vincent, No 56 de l'Union St-Pierre, a adopté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de Mme O. Lavallée, épouse de M. O. Lavallée, président général de l'Union St-Pierre.

TUEZ LE BILL

(Du «Herald» d'hier)

Le bill des tramways devrait et doit être tué. Parce qu'il constitue une tentative d'établir la priorité de la compagnie sur le public touchant une chose où les droits du public, à réclamer un service satisfaisant, sont supérieurs.

Parce que l'arrangement proposé vient d'intérêts particuliers et non pas d'une autorité représentant le public.

Parce qu'on a négligé d'observer les règles sur l'introduction de semblables mesures.

Parce qu'on a tenté de pousser en quelques jours, à la fin de la session, une mesure qui, si elle était aussi bonne que celle-ci est mauvaise, mériterait d'être soigneusement étudiée.

Parce qu'on allègue qu'il est impossible de procéder avec le contrat actuel alors que chacun sait que la compagnie n'utilise pas complètement les routes et le matériel qu'elle possède.

Parce qu'on propose la formation d'une vaste fusion couvrant l'île entière et au-delà même, et qui échappera au contrôle.

Parce qu'on demande un monopole éternel, une franchise exclusive et perpétuelle, qui échappera aussi au contrôle.

Parce que les directeurs auront dans leurs propres mains tous les pouvoirs affectant l'émission d'actions et de débiteurs, qui devraient être soumis à une autorité publique, afin d'assurer que le capital-actions représente une valeur réelle.

Parce que la compagnie pourrait diriger les conditions dans tout arrangement à venir touchant le transport souterrain des voyageurs.

Parce qu'on met la compagnie en possession de ce qui appartient à Montréal et à d'autres... la propriété sous la rue.

Parce qu'on laisse la compagnie en possession de toutes les franchises extérieures qui peuvent porter préjudice aux intérêts de la Ville de Montréal, et qu'on autorise directement la compagnie à retirer tout ce qu'elle peut de ces contrats extérieurs.

Parce qu'on force la ville de Montréal à prolonger un contrat, prolongement qui avait été refusé en 1903.

Parce qu'on prétend placer le tramway sous le contrôle continu de la Commission des services d'utilité publique, alors que dans le fait on empêche la commission d'intervenir en laissant aux directeurs un pouvoir absolu.

Parce que, tout en étant une mesure privée, soumise par des particuliers, ce bill cherche à renverser le programme de surveillance dont les fondations ont été posées par la Législature sur avis du Cabinet.

Parce qu'il permet aux directeurs de faire toutes sortes de fusion, sans contrôle, sans consultation du public, quelque contraire qu'en soit la portée aux intérêts publics.

Parce qu'il donne le droit d'employer l'argent provenant de la vente des billets de tramway à des fins qui ne touchent pas le transport des voyageurs et qui peuvent porter préjudice à leurs autres intérêts.

Parce qu'il fait violence à la loi générale de la Province en s'efforçant de relever la compagnie de la responsabilité de ses actes, en lui donnant des faveurs extraordinaires et en lui accordant le bénéfice d'un dangereux favoritisme.

Parce qu'il enlève au peuple le droit de discuter la législation par referendum, droit qui lui avait été donné par sir Lomer Gouin, lorsque la tentative le «Gas Grat» fut déjoué.

Parce que toute la mesure est rétrograde en ce qui concerne la politique publique, subversive quant à la bonne législation qui existe actuellement, et place les appétits particuliers plus haut que le bien public.

Il n'est qu'une chose à faire avec une telle mesure. TUEZ LE BILL.

CEUX DONT ON SE DEBARRASSE

La protection des fils et la responsabilité légale

Voici, pour continuer la publication des textes de loi dont le «trust» demande à la législature de l'exempter, l'article 6604 des Statuts révisés, institué pour protéger les hommes et les choses, et dont M. Robert et Cie veulent être débarrassés.

Le public voudrait-il faire rayer des statuts ce texte protecteur?

«6604. 1. Lorsque la compagnie exploite une partie de sa ligne à travers le, ou le long du chemin public, au moyen de l'électricité conduite par des fils au-dessus du sol, elle doit faire suspendre et maintenir des garde-fils suffisants pour empêcher les fils de télégraphe, de téléphone ou autres, tendus à travers le, ou le long du chemin public, de venir en contact avec, ou de tomber sur les fils conduisant cette électricité.

2. Lorsque la compagnie exploite une partie de sa ligne à l'aide de l'électricité, elle doit employer les moyens et appareils nécessaires pour empêcher, autant qu'il est raisonnablement possible, que les tuyaux d'aqueduc, les tuyaux à gaz, les câbles et autres appareils placés sous le sol soient endommagés par la fuite ou la décharge de l'électricité dans le sol. Le fait de relier convenablement les rails et de les faire communiquer, une fois ainsi reliés, avec le générateur de la force motrice électrique au moyen d'un système de fils de renvoi convenable et efficace, est considéré comme un accomplissement des conditions du présent article.

3. Quiconque souffre des dommages par suite du défaut de la compagnie de se conformer aux dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article a, en conséquence, un droit d'action contre la compagnie».

BILL DES LICENCES

L'HON M. HANNA SUGGERE QU'ON IMPOSE UNE TAXE SUR LES BUVETTES QUI REALISENT PLUS DE \$40 DE RECETTES QUOTIDIENNES.

Toronto, 1er. — Trois bills importants ont été soumis à la législature hier, deux d'entre eux relatifs à la question des licences sur la vente des liquides et le troisième ayant trait aux pistes de courses dans la province d'Ontario.

Le premier bill, présenté par l'hon. W. J. Hanna, suggère qu'on perçoive cinq pour cent des recettes sur toute buvette réalisant plus d'un moyen de \$40 de recettes quotidiennes.

Cet effet, le licencié soumettra un rapport mensuel en même temps qu'il enverra sa remise de cinq pour cent au secrétaire provincial.

Les officiers du gouvernement auront droit de vérifier les livres des buvettes. Une clause du bill accorde au secrétaire le pouvoir de veto sur tous les licenciés de la province.

Un autre bill a trait à la vente illégale des boissons par les pharmaciens. Il pourrait à faire suspendre, pour une, deux ou trois années, un pharmacien trouvé coupable, deux fois d'avoir vendu illégalement de la biisson.

Le bill de l'hon. M. Matheson pour amender l'acte du revenu supplémentaire, a subi sa première lecture.

Il demande l'imposition de taxes variables sur les voies de chemins de fer, sur les compagnies d'express, sur les actions, débiteurs et «renties», et sur les pistes de courses.

Malgré que le bill soit court, il contient des clauses qui apporteront des milliers de dollars à la province.

SIR A. B. AYLESWORTH ABANDONNERA LA POLITIQUE

Toronto, 1er. — Sir A. B. Aylesworth, ministre de la justice dans le cabinet fédéral, a annoncé au bureau exécutif de l'Association Libérale de York Nord, qu'il ne briguerait pas les suffrages de ses électeurs aux prochaines élections.

Interviewé subseqüemment, Sir Allen a répété qu'il ne serait pas candidat dans York Nord ni dans aucun autre comté.

L'assemblée du bureau exécutif de l'Association a été très orageuse. On a glosé beaucoup, comme on pouvait s'y attendre, sur la résignation de Sir Allen.

Lorsque John Smith, bailli de Givimbury Est, présenta une résolution, soigneusement préparée, endorsing le programme de réciprocité du gouvernement fédéral, l'opposition commença.

Malgré le caractère privé de la réunion, les protestations devinrent tellement bruyantes qu'elles attirèrent l'attention des personnes qui passaient dans la rue.

Parmi les libéraux influents qui étaient présents à l'assemblée et dénoncèrent en termes énergiques le traité de réciprocité, citons: Aubrey Davis, fils de l'honorable E. J. Davis, ministre des Terres de la Couronne dans le défunt gouvernement libéral d'Ontario, et H. S. Cane, de Newmarket, chef libéral et grand manufacturier.

L'opposition fut si forte qu'on dut retirer la motion en faveur de la réciprocité.

On discute ensuite la question de trouver un successeur à Sir Allen Aylesworth. On accueillait favorablement le nom de Thomas C. Robinson, C.R., l'Association se réunira de nouveau prochainement pour reconsidérer la question.

LETTRE D'OTTAWA

UN SOUFFLET AU MINISTRE. — M. SIFTON EST CONTRE L'ENTENTE TAFT-FIELDING. — IL LE DIT NETTEMENT. — LES CONSEQUENCES? — POURQUOI M. SIFTON SE SEPARA DE SON PARTI? — IL EST PROTECTIONNISTE. — LA DISCIPLINE DE PARTI. — LES ECHOS DU GOUVERNEMENT. — IL N'A PAS DE MANDAT. — L'EFFET DE CETTE ENTENTE SUR NOTRE MARCHÉ. — SERAIT-CE L'UNION COMMERCIALE? — LA PROIE ET L'OMBRE. — LA REPONSE DE M. FISHER. — JEUDI, UN AUTRE RECALCITRANT.

Ottawa, 28 Février.

Le gouvernement Laurier a reçu aujourd'hui un soufflet retentissant, à propos de son attitude sur la question de la réciprocité limitée avec les Etats-Unis.

Le sphinx de Brandon, M. Sifton, s'est, avec éclat prononcé contre l'entente Taft-Fielding et a blâmé M. Laurier et M. Fielding de l'avoir conclue sans consulter le peuple non plus que les intéressés.

Nettement, clairement, — le temps où le sphinx était énigmatique est passé. — M. Sifton a dit: «Je n'en veux pas!» («Not for me!»)

Son discours a duré une heure et demie. Il a créé toute une sensation, au parlement. M. Sifton a rompu avec ses anciens collègues, les avertisant: «Vous commettez une terrible méprise et vous achèment les pays vers l'union commerciale, en lui fermant presque la marche anglaise. Songez-y! Quant à moi, je ne veux pas vous suivre dans cette voie!»

Il y avait quelque chose de solennel, — et tout le monde l'a compris, puisque tout le monde a écouté en silence le discours de M. Sifton, — dans cette rupture publique d'anciens associés qui ensemble, pendant neuf ans, ont lutté pour le triomphe d'idées communes, ou plutôt pour la conservation d'intérêts communs.

Le discours de M. Sifton, — sa gifle au ministère plutôt, — ne manquera pas de faire beaucoup de bruit par tout le pays. Mais quel résultat pratique aura-t-il? Il ne se peut guère qu'il enraye le succès final de M. Laurier sur cette question, au parlement, car sa majorité, semble-t-il, lui restera fidèle.

I

La séance commençait à trois heures. Dès deux heures et demie, M. Sifton est à son fauteuil, sis entre ceux de MM. Pugsley et Emmerson, un autre ministre déchu.

A trois heures, c'est, dans la salle des séances, une poussée formidable du public curieux vers les tribunes où il a d'habitude accès. Dames, jeunes filles, vieux messieurs, jeunes gens, fonctionnaires, badauds, tout ce monde envahit en un instant les banquettes et certains sont contrainsts de s'asseoir dans les allées, ou de rester debout ici et là.

Lady Grey occupe un fauteuil près du trône présidentiel, sur le parquet même de la Chambre, et peu de sièges de députés restent vides, pendant le discours de M. Sifton. La curiosité retient tout le monde au poste. Dans la tribune des journalistes, tout le ban et l'arrière ban des correspondants parlementaires tend l'oreille vers l'orateur, et note, en attendant, qu'un petit «Union Jack» se dresse sur le pupitre du major Beattie qui s'en faisait hier l'avocat déterminé.

M. Sifton commence son discours à trois heures et quart et le clôt à cinq heures moins quart. Il est sourd, de sorte qu'il ne peut diriger bien sa voix: tantôt elle est très faible, tantôt elle éclate presque; aussi tout le monde impose-t-il vite silence à quiconque veut chuchoter à son voisin. Le pouce gauche dans l'écharpette de sa poche de pantalon, la main droite pleine de papiers, M. Sifton, sans aucune nervosité, mais avec beaucoup de chaleur, parfois, prononce son réquisitoire contre l'entente Taft-Fielding. Car c'en est un, bourré de faits, où les arguments abondent. Il le débite très vite, ce qui le fait paraître moins long qu'il ne l'est véritablement.

Aux fauteuils ministériels, M. Laurier, tourné vers son ancien collègue, le visage aussi ferme qu'il peut l'être, afin que ne transparaissent pas l'ennui de voir un ex-ministre de son cabinet dénoncer sa politique fiscale; M. Fielding, un peu agité, et soufflant des réflexions à son voisin, M. Fisher, qui répondra tantôt à M. Sifton; M. Paterson, l'air un peu surpris, naïvement, de ce qui arrive là; tous ces gens écoutent la voix du révolté, prennent des notes et ne semblent guère d'excellente humeur. Leurs masques se font néanmoins plus expressifs qu'ils ne le voudraient et trahissent un peu de leur mécontentement.

Les députés de la droite sont mornes et silencieux. Pas un applaudissement, de ce côté, ne vient interrompre le discours de M. Sifton que certains d'entre eux ont si fort applaudi, naguère. Par contre, la gauche a maintes reprises, souligne de son approbation tapageuse les déclarations protectionnistes de cet homme politique qu'hier encore elle voulait aux gémonies. Et ceux qui l'applaudissent davantage aujourd'hui sont précisément ceux qui, aux dernières élections générales, lui faisaient au Manitoba une guerre acharnée. La politique a de ces singuliers retours. «Politics make strange bed fellows», disent justement les Anglo-Saxons.

II

M. Sifton est dans la vie politique depuis vingt-trois ans, il représente le comté de Braddon à Ottawa depuis quinze ans; il a toujours été lauréat, et, de 1896 à 1905, il a fait partie du cabinet Laurier comme ministre de l'Intérieur; depuis sa démission, il a toujours appuyé, comme auparavant, le parti ministériel, et c'est aujourd'hui, — si l'on en excepte son attitude à propos du bill d'autonomie des nouvelles provinces, en 1905, — la première fois qu'il se sépare nettement de ses collègues. Si l'on se rappelle ceci, si l'on songe aussi que M. Sifton vient de l'ouest, la partie du Canada la plus favorable à l'entente Taft-Fielding, puisqu'elle correspond au vœu des «Grain Growers», l'on ne peut s'étonner de l'importance extrême de ses déclarations et du retentissement de cette rupture, qu'on estimait possible, mais qu'on ne soupçonnait guère devoir être si complète; car, depuis que les résolutions de M. Fielding à propos de l'entente tarifaire avec nos voisins sont devant la Chambre, M. Sifton n'a jamais voulu dire ouvertement, à qui que ce soit, ce qu'il en pensait.

Tout d'abord, M. Sifton déclare qu'il ne peut suivre son parti en cette affaire. «Je le dirai en toute franchise à cette Chambre, dit-il, aux députés aux aguets, l'étude que

LA VIE SPORTIVE

LE CANADIEN S'AFFIRME ENCORE

Efficace défense. — Foule enthousiaste

Le Canadien a vaincu les Wanderers, hier soir à l'Arena, par un score de 3 à 2. La joute d'hier soir fut une des plus contestées et des plus passionnées de la saison, à Montréal.

Les Wanderers, donnèrent vivement dans la bataille, la défense solide du Canadien sut supporter le choc de l'attaque.

Le Canadien doit sa victoire au fait qu'il enregistra deux points dans la première période, portant ensuite sur la défense, toute sa force de résistance.

Vézina se montra excellent gardien de buts. Lalonde, Pitre, Payan, Dalaire et Poulin se sont prodigués souvent inutilement dans des courses sans but défini. Les combinaisons ne furent pas heureuses, justement par le manque d'entente de ses coéquipiers.

Power et Laviolette ont joué une bonne partie de défense dans la première quart et furent aidés de presque toute l'équipe dans la finale pour bloquer les buts.

Avant la partie, le chef de police de Westmount, M. Moffat, a prévenu l'équipe du Canadien qu'il suspendrait le jeu si seulement les Wanderers voulaient recommencer leurs farces plates et leur jeu brutal de la dernière partie Canadien-Wanderers.

Russell, Bowie et Percival furent les solides piliers du Wanderer, hier soir. Ross et Small s'en sont également donné hier soir, mais ils furent vaincus.

Les équipes, hier soir, étaient composées comme suit:

Wanderers: Power, Bais, Vézina, Ross, Johnson, Couverts, Laviolette, Glass, Avants, Lalonde, Pitre, Small, Avants, Payan, Russell, Avants, xPoulin.

Remplacé par Dalaire à la première période.

Arbitres: MM. Russell Bowie et Reg. Percival.

SOMMAIRE

1-Canadien, Dalaire, Sm. 30s.
2-Canadien, Pitre, 2m.
3-Canadien, Dalaire, 16m. 5s.
4-Wanderers, Russell, 50s.
5-Wanderers, Russell, 12m.
Punitions: 1ère période, Ross, Pitre, Johnson, Lalonde, 2e période, Powers, Payan; 3e période, Lalonde, Glass, Russell.

Les Quilles

PARTIES D'HIER SOIR, DANS LA CLASSE "B" — SOMMAIRE

Beaver No 2.

W. Clabart	135	119	143
M. Nagie	212	109	127
J. Gleason	154	126	180
R. Bover	166	127	143
C. Mahoney	131	128	156
Totaux	708	600	749
Moyenne	429.25		

Colonials.

J. Heffernan	149	149	132
M. Kelley	119	115	112
L. Aubin	171	122	109
A. J. Perkins	159	142	156
A. J. Bean	170	127	118
Totaux	768	655	587
Moyenne	402		

Beaver No 3

J. Gibson	136	188	126
D. Allen	139	166	160
J. Wilkinson	139	134	190
E. Bogert	168	159	146
A. J. Sandin	145	170	132
Totaux	746	817	763
Moyenne	465.14		

Caledonia

J. McAuley	156	151	118
W. Johnston	160	168	188
W. P. Niven	127	144	1382
D. Ferguson	178	188	171
J. Currie	146	140	147
Totaux	767	791	782
Moyenne	464		

Le Turf

Jacksonville, 1. — Golconda a été défait par El Oro dans l'épreuve des gentlemen riders. Muir et Erella se distinguèrent. Sommaire des courses d'hier après-midi:

1ère course, chevaux de 2 ans, 4 furlongs. — 1o Erella, 107, Loftus, 2 à 1, 7 à 10; 2o Automaid, 107, McTaggart, 7 à 5, 1 à 2; 3o Nannie McDee, 109, Minor, 2 à 1, 6 à 1, 2 à 1. Temps, 49.3-5.

2ème course, chevaux de 3 ans, 5 1-2 furlongs. — 1o Muff, 104, McTaggart, 7 à 1, 3 à 2, 4 à 5; 2o Cardiff, 104, Killingsworth, 8 à 1, 3 à 1, 7 à 5; 3o Old Boy, 109, Wilson, 9 à 1, 7 à 2, 9 à 5. Temps, 1.05.1-3.

3ème course, chevaux de 4 ans, 1 1-2 furlongs. — 1o El Oro, 139, M. J. Blute, 3 à 5, 1 à 3; 2o Golconda, 130, M. Z. Orrell, 5 à 1, 8 à 5, 2 à 3; 3o John Patterson, 133, M. Pous, 6 à 1, 7 à 5, 3 à 5. Temps, 1.43.2-5.

4ème course, chevaux de 3 ans, 6 furlongs. — 1o Guy Fisher, 118, McTaggart, 11 à 5, 4 à 5, 2 à 3; 2o Antenor, 94, Burton, 20 à 1, 7 à 1, 11 à 5; 3o Alfred The Great, 106, Butwell, 18 à 5, 11 à 10, 9 à 20. Temps, 1.42.4-5.

5ème course, chevaux de 4 ans, 1 1-2 furlongs. — 1o Castlewood, 112, Burton, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 2o Warden, 104, Brannan, 40 à 1, 15 à 1, 5 à 1; 3o Lady Esther, 103, Loftus, 7 à 1, 3 à 1, 8 à 5. Temps, 1.47.4-5.

6ème course, chevaux de 3 ans, 1-8 mille. — 1o Galley Slave 103, Byrne, 9 à 2, 8 à 5, 3 à 5; 2o Pocatello, 112, Butwell, 5 à 2, 3 à 5; 3o First Peep, 107, Musgrave, 2 à 1, 4 à 5, 1 à 3. Temps, 1.54.4-5. Mammie Igoi, 2-5.

Le Billard

M.A.A.A. BAT LE CANADIEN

Dans la partie de league de billard jouée hier soir au club Canadien, les M.A.A.A. ont sorti vainqueurs par une majorité de 32 points.

Notes Sportives

Samedi, le 11 mars prochain, réunion des promoteurs locaux pour le 8e congrès de la ligue de minimes. Excellente idée!

Pas de parties d'exhibition entre les Rochester et les Toronto, par ordre du président Barrow. "Ecote un barreau de casse!"

M. James Murphy, prés. de la N. L. U., est à préparer le calendrier des parties qui sera soumis, en avril, à l'assemblée de la ligue: petit jeu assumant!

Comme annoncé, le Cornwall tiendra son assemblée annuelle le 8 courant. Lally se portera-t-il à la présidence? On l'affirme! Factory Town!

Plusieurs se disent "professeur de culture physique". Combien savent donner d'excellents résultats?

BAPTISTE CANAYEN

Mascarade à Terrebonne

Tel qu'annoncé ces jours derniers, le Club de Hockey Westmount a fêté le lundi gras par une mascarade qui a obtenu un succès de bon aloi. Les participants étaient nombreux, les costumes élégants, variés. L'assistance était assez nombreuse malgré le froid qu'il faisait. Le secrétaire nous assure que ses recettes ont été plus considérables qu'il ne l'espérait. Pour résumer le tout, nous dirons que ce fut un beau succès.

Les prix ont été donnés aux personnes suivantes:

1er prix Dames, Mlle Léonie LeRoux.
2e prix Dames, Mlle Alma Corbeil.
1er prix Messieurs, M. O. Vézina.

2e prix Messieurs, M. Léop. Chapleau.
1er prix fillettes, Mlle Ruth Moody.
2e prix fillettes, Mlle Laura Rowe.
1er prix gars, M. Barthémi Renaud.

2e prix gars, M. Rob. Rowe.
3e prix gars, M. Paul Lafrenière.
Les juges étaient MM. John T. Moore, échevin de la ville de Terrebonne, et M. R. Masson.

—Notre club de Hockey, le Westmount, est allé à Montréal dimanche, rencontrer les fameux Saint-Catharines. La partie eut lieu le soir au rond Jolibois. Le score de 2 à 0 montre eloquemment qu'il était la supériorité.

Nous savons qu'en certains milieux on a cherché à peulier l'éclat de la victoire déclinante de notre équipe en prétendant et ceci et cela, mais il n'en reste pas moins acquis que nos joueurs se sont montrés supérieurs dans les deux joutes jouées avec les Saint-Catharines. Si nous en parlons, ce n'est pas pour en tirer vanité, mais uniquement pour rétablir les faits et rendre justice aux joueurs qui se sont efforcés pour tenir haut et ferme la bonne réputation de la ville de Terrebonne, au point de vue sportif.

Nous aurons vendredi la visite du club de hockey de Charlemagne. Nous espérons que l'on assistera en grand nombre à cette partie qui, dit-on, nous réserve des surprises.

Nouvel Arena

LOL SOLMAN ET LES SPORT D'HIVER

Toronto, 1 mars. — Lol Solman, le grand promoteur torontonien, n'entend pas berner son goût pour les sports à la croisée et au baseball. Vouant à tacher à tout prix son nom au sport canadien d'hiver, Lol a décidé de faire construire un Arena superbe en cette ville d'hiver prochain.

M. George Pepper et plusieurs autres financiers locaux seront les associés dans cette entreprise. L'idée de M. Solman est de fonder une ligue en opposition à la N.H.A. et d'y faire représenter tous les clubs qui s'intéressent à la croisée pendant l'été.

Les clubs Tecumseh, Toronto et National ont déjà donné leur adhésion à ce projet.

Vendredi prochain, au Jubilee, les Baillargeon Buffets détailleront avec les Voligeurs.

Dimanche prochain, Baillargeon Express vs Voltigeurs.

Même jour, Cercle St-Jacques vs National.

Lundi — rencontre du National et du Garnet.

CE SOIR — Les Stars vs Cercle St-Germain.

Notes Sportives

\$20,000 pour faire reconstruire Gatch et Zhysoy! New-York tient à sa réputation excentrique, quoi!

Samedi, le 11 mars prochain, réunion des promoteurs locaux pour le 8e congrès de la ligue de minimes. Excellente idée!

Pas de parties d'exhibition entre les Rochester et les Toronto, par ordre du président Barrow. "Ecote un barreau de casse!"

M. James Murphy, prés. de la N. L. U., est à préparer le calendrier des parties qui sera soumis, en avril, à l'assemblée de la ligue: petit jeu assumant!

Comme annoncé, le Cornwall tiendra son assemblée annuelle le 8 courant. Lally se portera-t-il à la présidence? On l'affirme! Factory Town!

Plusieurs se disent "professeur de culture physique". Combien savent donner d'excellents résultats?

BAPTISTE CANAYEN

Le bon sur les monopoles

Melbourne, Australie, 28. — Le Commonwealth d'Australie a informé hier le monde commercial, qu'il n'hébergera plus les monopoles étrangers.

A la suite de cette déclaration, le gouvernement a publié un mémoire dans lequel il informe les intéressés que depuis quelques mois des agents du trust des viandes d'Amérique parcouraient l'Australie en vue d'établir des succursales dans ce pays, et qu'à cet effet, le gouvernement allait prendre des mesures pour empêcher la répétition en Australie des méthodes scandaleuses qui caractérisaient les monopoles dans les autres parties du monde.

Mort de la Rév. Soeur Bernardine

ELLE ÉTAIT NÉE A SAINT-HYACINTHE EN 1854.

Williamette, Conn., 1er. — Soeur Bernardine, une des plus vieilles religieuses de la communauté des Soeurs de la Charité de Notre-Dame de la Miséricorde, est morte hier après-midi à l'hôpital Saint-Joseph, des fièvres typhoïdes compliquées de pneumonie. Son nom de famille était Mlle Amanda Campeau. Elle était née à Saint-Hyacinthe, Qué., le 30 juin, 1854. Elle prononça ses vœux de novice à Balthie et ses derniers vœux à Tilberg, Hollande. Deux sœurs et cinq frères lui survivent.

Une jeune fille du nom de Marie Goulet est morte subitement hier, d'un d'istite, où elle venait de se faire extraire trente dents. La jeune personne avait été chloroformée et son état s'était bien passé; l'opération terminée, elle fut ramainée sans difficulté, mais presque aussitôt elle perdit connaissance et succomba peu de temps après.

Après avoir entendu le témoignage d'une des sœurs de la défunte, qui était avec elle chez le dentiste, le Coroner disposa du cadavre sans enquête.

Elle meurt subitement chez un dentiste

Corruption à Scotland Yard

Londres, 28. — Un journal hebdomadaire illustré de Londres prépare une série d'articles sur Scotland Yard, disant que la corruption est aussi grande dans cette institution que dans le Tammany Hall de New-York. Les agents acceptent de l'argent pour protéger certaines boutiques de vice. On dit ici que les articles sont inspirés par la réduction de l'Inspector Hyme, et que cet officier est devenu le bouc émissaire de tous les vrais coupables. Churehill a déclaré en pleine Chambre des Communes qu'il ne pouvait pas réintégrer Hyme dans ses anciennes fonctions sans destituer des officiers supérieurs de Scotland Yard.

La morale de Comstock

New-York, 28. — Anthony Comstock, directeur de la Société pour la suppression du vice à New-York, prétend que les mannequins des étalages de modes, dans le Broadway, sont dangereux pour la morale, et il explique ainsi sa conduite à leur endroit. On sait qu'il a fait récemment enlever tous ces mannequins.

Westmount surveille le projet du tramway

Le maire de Westmount, M. Rutherford, et M. l'échevin McBride, sont partis hier, pour Québec, afin de surveiller la marche du projet du "Tramway".

Westmount est autant intéressé dans le résultat des tentatives du trust Robert, que la ville de Montréal elle-même, et MM. Rutherford et McBride verront à ce que Westmount soit protégée dans l'entente à intervenir entre le Conseil de ville de Montréal et la compagnie du Tramway.

Le pied amputé

En voulant monter dans un tramway, hier soir, vers 6 heures, Joseph H. Elliott, 67 ans, s'est fait écraser le pied gauche par une des roues du véhicule.

L'accident est survenu dans la rue Sherbrooke, près de l'avenue Victoria, à Westmount. M. Elliott allait mettre le pied sur un de ces tramways de mode écossais — porte à air milieu, — lorsqu'il glissa et tomba sous les roues. Le bras fut transporté à l'hôpital Western, où on lui fit l'amputation du membre meurtri.

Les recettes des douanes

Les recettes des Douanes pour le mois qui vient de finir ont été moindres que celles pour le mois correspondant de l'année dernière. Les recettes pour le mois de février 1910 se chiffraient à \$1,297,947.37, elles sont de \$1,287,240.39 cette année, soit une diminution de \$10,706.98.

Un enfant se brûle

Battleford, Saskatchewan, 1er. — A la suite des représentations faites par le Board of Trade, on a commencé des arpentages pour l'établissement d'une ligne de télégraphes du gouvernement entre Battleford et l'île La Crosse à deux cent cinquante milles d'ici. La ligne traversera un vaste territoire récemment colonisé.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

PACIFIQUE CANADIEN

Service de Toronto

Le Train de 10.45 p.m. est

Le Train de nuit Favori

Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à Toronto, plus tôt.

Les nouveaux et spacieux wagons-dormants, pour l'équipement desquels le C.P.R. est en train, sont sur ce train.

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 7.45 a.m. et 10 p.m.

PRIX REDUITS EN FORCE DU 10 MARS AU 10 AVRIL 1911

BILLET DE SECONDE CLASSE POUR COLONS DE MONTREAL A VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, ORE., NELSON, B.C., SPOKANE, IDAHO, CALIF.

\$47.70 \$49.00

Prix réduits pour plusieurs autres endroits.

CHARS TOURISTES

Quitte Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle. Prix pour l'île: Winnipeg, \$1.25, Calgary, \$1.50, Vancouver et Seattle, \$8.50.

MONTREAL OTTAWA

DEPART DE LA GARE VIGOR

Dép. de la Gare Windsor: 8.35 a.m., 8.55 a.m., 9.10 p.m., 9.30 p.m., 10.30 p.m.

Le train de 8.35 a.m. arrêtera à Westmount, sur signal, prendra les passagers pour Ottawa ou l'Ouest.

Départ de la gare Vigor: 8.30 a.m., 8.45 a.m., 9.10 p.m., 9.30 p.m.

A tous les jours, à tous les jours, excepté le dimanche. b) Tous les jours, excepté le dimanche.

Service de Wagon-Café

entre Montréal et Québec sur les trains du matin et de l'après-midi

Montréal-Sherbrooke-Lennoxville

Quitte 8.25 a.m., 8.40 p.m., 8.25 p.m., à tous les jours, b) Tous les jours, excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLET

218 rue St-Jacques, Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Vigor ou de la gare Windsor.

DERBY

DE SEMENCE DE CHOIX

Les Meilleures du Pays

Vous savez pourquoi on demande le Catalogue

Le plus bel assortiment de graines de légumes, fleurs, gazons, semences pour la ferme, pelouses, etc., etc., depuis 1900. A. H. BERTES, dépositaire et distributeur dans notre NOUVEAU CATALOGUE FRANÇAIS, envoyez 50 CENTS SUR DEMANDE. Recevrez de suite le CATALOGUE FRANÇAIS.

DECTEUR L. DERY

181 rue Saint-Jacques, Montréal, (Boite 912.)

"Caronia" en Quarantaine

New-York, 1er. — On a tenu la "Caronia", ligne Cunard, en quarantaine toute la journée d'hier, ici, sous prétexte qu'il y avait eu un cas de typhus grave. Les quarante cents passagers ont subi l'inspection des médecins et l'on a constaté que les craintes n'étaient pas du tout fondées sur le danger d'une contagion. La quarantaine a été levée ce matin même.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

Un petit garçon du nom d'Israel Kazman s'est affreusement brûlé, en renversant de l'eau sur lui, hier chez ses parents, 80 rue Saint-Maurice. Il a été transporté à l'hôpital Général; son état n'est pas grave.

Un enfant se brûle

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Voyagez sur la seule voie double ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HALIFAX, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

Rails d'acier 100 lbs à la verge. Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES A TOTO

"INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide du "Canada")

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

—ENTRE—

MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m. 9.45 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipements wagon-lits, salons et bibliothèques sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits sur les trains de nuit.

Prix réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique

En force du 10 mars au 10 avril inclusivement.

Prix pour colons de seconde classe (passage simple) de

OBTENEZ-VOUS SATISFACTION DE VOS
COURROIES !

SI NON ESSAYEZ CELLES DE

D. K. McLAREN, Limitée,309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.**CALENDRIER**

JEUDI, LE 2 MARS 1911.

Lever du soleil: 6 h. 41; coucher du soleil: 5 h. 48. Lever de la lune: 7 h. 41 (m.); coucher de la lune: 7 h. 51 (s.). Nouvelle lune.

TEMPERATUREBulletin d'après le thermomètre de Mear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.Aujourd'hui maximum: 33
Minimum: 29
Même date l'an dernier: 35
Même date l'an dernier: 29**BAROMETRE**8 h. matin: 29.75
11 h. matin: 29.75
Midi: 29.70**LE TEMPS QU'IL FERA :**

Nuageux, neige, suivi d'une température douce.

DEMAINCOURS ET CONFÉRENCES:—
Université Laval: Réimpression des Cours aux Facultés et aux Ecoles.
SEANCES ET REUNIONS:—

Université Laval: Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine, du Conseil de l'Ecole de Pharmacie, du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.

Pas de délégation à Québec

Le maire Guérin a télégraphié de Québec à l'Hôtel de Ville, hier après-midi, disant que la présence des délégués de la Chambre de Commerce, du Board of Trade, du Conseil des Métiers et du Travail, et d'autres corps n'était pas nécessaire, parce que le bill de la Montreal Tramways Company ne serait pas présenté aujourd'hui devant la Législature.

La Chambre de Commerce

C'est jeudi, le 2 mars, à 4 h. 30, qu'aura lieu l'assemblée générale de la Chambre au No 76, rue Saint-Gabriel; le mercredi des Cendres étant un jour de fête légale.

Permutation chez la police

Par ordre du chef d'escadron, hier, le lieutenant de police Savard du poste de la rue Workman, Ste-Genève, a été transféré au poste de l'avenue de l'Hôtel de Ville où il remplacera le lieutenant Côté. Ce dernier succédera à Savard au poste de la rue Workman.

Cercle Pie X, A. C. J. C.

Il y aura réunion de la commission nationale, ce soir à 8 heures précises à l'endroit ordinaire des réunions.

Le Bill des Tramways

Québec, 1. — L'étude du bill des tramways de Montréal a été remise à demain pour donner chance aux délégués de Montréal de suivre la discussion qui se fait au comité du Conseil sur les amendements au bill de Montréal.

Changement ecclésiastique

M. l'abbé Urgel Demers, chapelain des Sœurs Grises, a été nommé chapelain du mont Ste-Anne à Lachine.

La famine fauche les Chinois

Shanghai, 1. — Un missionnaire venant des régions où la famine sévit, rapporte que 3,000 personnes meurent de faim chaque jour. Pas moins de 350,000 Chinois sont sans ressources et comptent sur le comité de secours étranger. Dans plusieurs endroits, les chiens et les chats sont tués et mangés. Les familles abattent leurs maisons et échançoient les débris pour tout ce qu'ils peuvent trouver pour se mettre sous la dent.

NAISSANCES

SMYTH—Mary Emma Frances, née le 15 février 1911, à M. et Mme T. Taggart Smyth, 148 rue Saint-Famille.

DECES A MONTREAL

Colombienne, 1 m., enf. d'Alcime VACHON, charroir, le cycliste, 4599, Gaston, 8 m., enf. de Moïse COUCKE, journalier, 2118 Est. Paul, 1 m., enf. de Louis GIGUERE, tailleur de cuir, 56 a., 202 Viauville; Marie Huneau, 38 a., femme d'Edouard BROUILLET, marchand, N.D., de Gracieux, 104, Donat Gauthier, 18 a., plombier, r. Chateauguay, 158; Marie, 5 a., enf. d'Albert DORION, épier, 81-202, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000.

OFFICE DES MORTS

Monsieur Charles Lenoir, décédé le 25 février 1911, appartenant à la Congrégation des Hommes de Saint-Jacques. Les membres de cette congrégation sont priés de se réunir, le 2 mars, à 8 heures, au domicile, coin Sainte-Catherine, pour la récitation de la messe et pour la célébration de la cérémonie des obèques qui aura lieu le 3 mars, à 8 h. 1-2, dans l'église Saint-Jacques.

LES CONDITIONS POSÉES PAR LES ECHEVINS

Ils suggèrent que le contrat du tramway soit révisé tous les dix ans et que la compagnie donne, toute la journée, huit billets pour 25 cents. — La Montreal Street ne se rend pas volontiers à ces demandes.

Québec, 1er. — Plusieurs nouvelles conditions ont été posées par les échevins de la ville de Montréal en réponse aux suggestions de la compagnie du tramway en vue d'un nouveau contrat, et les représentants de la ville et ceux de la compagnie ont étudié la question durant toute la soirée d'hier, au Château Frontenac. Les négociations se poursuivront, mais la compagnie ne semble pas prête à consentir à ce que son contrat soit révisé tous les dix ans ni à donner huit billets pour vingt-cinq cents tout le long du jour.

La ville demande aussi de toucher 5 pour cent sur les recettes de la compagnie, jusqu'à cinq millions et 1 pour cent de plus pour chaque million supplémentaire. La compagnie offrait de délivrer des billets à cinq cents dans toute la ville, sauf dans les quartiers Bordeaux et Ahuntsic. Les échevins demandent maintenant que le billet à cinq cents soit valable dans tous les quartiers de la ville et aussi dans tous les quartiers qui seront annexés à l'avenir.

La compagnie consentait à payer les rues entre ses voies et sur un espace de dix-huit pouces de chaque côté. Les représentants de la ville demandent à ce que celle-ci soit autorisée à décider quand ces pavages et réparations devront être faits. Ils exigent aussi que la compagnie fasse elle-même l'arrosage des rues.

Ces questions ont fait l'objet de la discussion durant toute la soirée et les pourparlers se sont poursuivis jusqu'à

une heure fort avancée. Le président Robert ne veut rien dire, mais on croit généralement que l'administration municipale demandera plus que la compagnie ne veut accorder.

Toutefois, la compagnie produira une réponse écrite, et, pour permettre la libre discussion des nouvelles conditions, on a décidé de renvoyer à plus tard la mise à l'étude du bill de la Montreal Tramways Company. Le bill devait être présenté ce matin devant la commission des chemins de fer. La généralité des représentants de la ville est opposée à l'adjudication d'un contrat pour une longue période, à moins que la ville ait le droit de le réviser à époques fixes et fréquentes. Si la compagnie se soumettait à la révision tous les dix ans, il est probable que la Ville lui accorderait le prolongement de trente-huit ans qu'elle demandait, soit une nouvelle franchise de cinquante ans, si l'on tient compte du temps pendant lequel le contrat actuel demeurera encore en vigueur.

La compagnie propose la révision treize ans après l'expiration du contrat actuel, c'est-à-dire dans vingt-cinq ans d'ici. Les représentants de la Ville ne sont pas prêts à accepter cette demande, qui engagerait l'avenir. Maintenant que la Ville et la compagnie ont exposé chacune leur manière de voir, le temps est venu de discuter les demandes des deux parties et d'éliminer et de modifier jusqu'à l'entente. La question de l'enlèvement des vidanges semble devoir être reléguée.

LE MARDI-GRAS

Belle célébration de la fête carnavalesque dans la Vieille Capitale

Québec, 1er. — Le carnaval s'est terminé hier soir et jamais depuis des années le Mardi Gras n'a été aussi brillant et aussi gai qu'en 1911. Toute la journée les rues de la ville ont été remplies d'une foule bruyante et la gaieté se dessinait sur tous les visages. Mardi-Gras était aussi un "Tag day", ce qui eut pour effet de donner un certain cachet à la fête, et, comme toujours, les Québécois ont fait honneur à la réputation de la vieille capitale. Ils ont su joindre l'utile à l'agréable et les membres de la Ligue Anti-Tuberculeuse sont enthousiasmés du succès obtenu.

La soirée fut le clou de toute la fête, des milliers de personnes s'étaient réunies sur le parcours de la procession, qui fut réellement remarquable à tous les points de vue. Mardi-Gras fut brûlé au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Tous les citoyens doivent adresser des félicitations et des remerciements à notre chef de police, Emile Trudel, l'organisateur de cette belle fête, et aussi à M. Philippe Roy, qui a contribué de beaucoup au succès de l'organisation. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

UN CAS DE PICOTE SE DECLARE EN VILLE

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, car toutes les précautions ont été prises pour enrayer l'épidémie

Les autorités sanitaires de la ville se demandent si la picote dont les élèves de Lachine ont eu à souffrir, a fait irruption en ville. On a découvert hier qu'une petite fille de 10 ans, demeurant dans l'avenue Letourneau, à Maisonneuve, était atteinte de petite vérole depuis lundi. L'enfant fut transportée à l'hôpital des varioleux de Montréal à la demande de la ville de Maisonneuve qui ne possède pas de lazaret.

L'état de la petite fille n'est pas grave et on croit qu'elle sera sur pied dans huit jours.

Toutes les précautions ont été prises pour empêcher un épidémie, les habitants de la maison où se trouvait l'enfant ont été mis en quarantaine et la maison a été désinfectée.

Le Dr Lussier a déclaré hier soir qu'il n'avait aucun doute sur l'origine de la maladie de l'enfant. Il a appris que les parents de cette dernière venaient d'une des petites varioleuses de Lachine. D'après le Dr Lussier la contagion a été provoquée par le fait que le bureau de santé n'a pu ordonner l'isolement des varioleux à temps.

Cette plainte contre M. Bey

La plainte déposée devant le magistrat la semaine dernière, contre M. Sadik Bey, a été retirée hier. Voici les faits: "Un nommé Roche l'avait accusé d'avoir volé des armoires pour une somme de \$200, et différents billets s'élevaient à une somme de \$16,400. M. Sadik Bey était dépositaire de ces billets en vertu d'un acte notarié consenti par M. Roche. Quant aux armoires, il n'en a pas même été question, M. Sadik Bey en était le propriétaire, et elles lui ont été remises."

M. Bey est au pays depuis sept ans, et il jouit d'une réputation inattaquable.

Canalejas démissionnera

Madrid, 1. — On prédit ici la retraite prochaine du premier ministre Canalejas. Canalejas aurait lui-même suggéré au roi Alphonse XIII ce moyen d'apaiser les républicains qui ne sont pas satisfaits de l'attitude du gouvernement quant aux ordres religieux.

Les Républicains chercheraient à diriger la lutte contre le ministère, relativement aux ordres religieux, dans le but de renverser la monarchie.

L'infant Jaime malade

LE ROI ALPHONSE FAIT VENIR UN SPECIALISTE RUSSE. Londres, 1er mars. — Une dépêche de Genève, adressée au "Chronicle", porte que le roi Alphonse a fait demander au professeur Raymond de l'université de Lausanne de venir à Madrid, pour prendre part à une consultation médicale au sujet de l'infant Jaime, son second fils, qui est gravement malade.

Londres, 1er mars. — Une dépêche de Genève, adressée au "Chronicle", porte que le roi Alphonse a fait demander au professeur Raymond de l'université de Lausanne de venir à Madrid, pour prendre part à une consultation médicale au sujet de l'infant Jaime, son second fils, qui est gravement malade.

L' "Ottawa" vendu

L' "Ottawa" qui faisait l'an dernier le service entre Montréal et Liverpool pour la ligne White-Star-Dominion a été acheté par le gouvernement turc, qui l'utilisera comme transport au cas où le soulèvement en l'Yemen deviendrait plus grave.

Un vol de \$10,000

New-York, 1. — La police donne aujourd'hui, la chasse à une bande de voleurs qui ont enlevé la nuit dernière James Taylor, conducteur d'une livraison de la compagnie de messageries, et qui ont enlevé \$10,000 de bijoux dans le colis que Taylor était chargé de porter à destination. On a retrouvé la livreuse dans une ruelle ce matin même.

On expulse les Juifs

Saint-Petersbourg, 1. — A Pétersbourg et à Moscou, ainsi que dans les autres villes, on reconstruit l'expulsion des Juifs. On dit que la police a démantelé les maisons de Juifs qui refusaient d'obéir vivement aux ordres d'expulsion. Il y aurait eu plusieurs morts.

Cercle Saint-Germain vs. le "Star"

Il y aura ce soir, de 8 à 9 heures, une partie de hockey à la patinoire Jubilé entre le Cercle Saint-Germain, de Saint-Laurent, champion de la Ligue Montréal-Nord, et le club "Star", de Montréal.

Ruef retourne au bain

San-Francisco, 1er mars. — Aho Ruef, ancien maître de San-Francisco, convaincu de péculat, a été arrêté de nouveau de huit heures ce matin, suite de la décision qu'a prise la Cour Suprême de la Californie, qui a opéré le retrait de l'ordre qu'elle émettait récemment et aux termes duquel elle accordait à Ruef droit à un nouveau procès.

Un négro nommé assistant-procureur-général

Washington, 1er mars. — Le Sénat a, ce matin, mais la réciprocité avec le Canada n'a pas été discutée. Les habitants du Capitole disent qu'on a peut-être probablement pas se passer d'une session supplémentaire.

Contre les Mandchous

C'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis qu'un noir atteint une position si élevée. Son traitement sera de \$5,000 par an.

Le mardi gras à Québec

Québec, 1. — La vieille capitale a fait joyeusement le Mardi gras, hier. Le défilé de la cavalcade, des masques et des chars allégoriques, il y en avait plus de cent, obtint un grand succès. Tout Québec était dans les rues pour être témoin de la démonstration.

Exhumation de 300 cadavres

Le travail d'exhumation des cadavres des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame-de-Pitié, rue Saint-Jean-Baptiste, commencé depuis une quinzaine de jours, et confié à M. Laurent Thériault, entrepreneur de pompes funèbres, vient d'être terminé. M. Thériault, On a exhumé au-delà de trois cents dépouilles, sans compter les 60 qui avaient été mises dans la boîte séparée, il y a une vingtaine d'années, ainsi que les ossements de M. Jacques LeBer, père de Mlle Jeanne LeBer, recluse à Notre-Dame-de-Pitié. Ces ossements datent de 200 ans et sont en parfait état de conservation.

Attaqué sur le pont Victoria

UN JEUNE HOMME MET DEUX MALFAITEURS EN FUIITE.

Un jeune homme, Pacifique Masson, fils de M. Dominique Masson, agent d'assurance, a failli être tué hier, vers 5 hrs. 30, par des malfaiteurs sur le pont Victoria.

M. Masson revenait de St-Lambert à pied, lorsque deux individus qui s'étaient cachés derrière les poutrelles, sautèrent sur lui, en le frappant à coup de pied et à coup de poing. M. Masson après une minute de stupor reprit son sang-froid et se mit en garde pour défendre sa vie. Devant cette attitude énergique, les deux bandits battirent en retraite et M. Masson s'efforça de rentrer à Montréal.

Une description complète des deux agresseurs a été fournie à la Sûreté et des agents ont été commis aux recherches.

M. Masson souffre aujourd'hui de douleurs assez vives sur tout le corps.

Le Mardi Gras à Québec

LA SOCIÉTÉ ANTI-TUBERCULEUSE RAMASSE \$5,000 — UNE MAGNIFIQUE PARADE. Québec, 1. — La vieille capitale a fait joyeusement le Mardi gras, hier. Le défilé de la cavalcade, des masques et des chars allégoriques, il y en avait plus de cent, obtint un grand succès.

Tout Québec était dans les rues pour être témoin de la démonstration.

La société anti-tuberculeuse qui avait profité de la circonstance pour réunir les fonds nécessaires à son œuvre, venait de ramasser \$5,000. Les dames de la ville ont beaucoup contribué à ce succès.

L'Australie et les trusts

LE PREMIER MINISTRE CITE LES ETATS-UNIS COMME UN HORRIBLE PAYS. Melbourne, 1er. — Le premier ministre Andrew Fisher, en inaugurant hier la campagne en faveur des modifications à apporter à la constitution, a déclaré qu'il était nécessaire d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour traiter les questions des monopoles. Lesquels peuvent plumer vivants les consommateurs.

Le premier à en conséquence proposé la nationalisation de certaines exploitations commerciales d'intérêt public. Il a dit que les Etats-Unis devraient être évités jusqu'à ce qu'ils aient été remis au gouvernement qui les vendra à l'enchère.

Le rapport de cette séance a été fait hier à la réunion annuelle de l'Association. Les autres rapports qui ont été lus prouvent que l'association a fait beaucoup pour la protection du poisson et du gibier.

Au cours de la séance plusieurs résolutions d'amendement à la loi de chasse et de pêche furent votées. Ces résolutions seront soumises au gouvernement. On suppose que la loi sur la chasse aux chevreuils soit plus sévère, que l'amende en cas de contravention soit plus élevée. On veut aussi que les permis de chasse soient portés de \$5 à \$20. On demande enfin une réduction de l'amende sur la chasse aux lièvres.

Une garde-malade arrêtée pour vol

ON TROUVE CHEZ ELLE POUR \$20,000.00 DE MARCHANDISES. — DES CADAVRES SERONT EXHUMÉS. Boston, 1. — Une garde-malade autrichienne de Montréal, Mlle Amelia M. Léonard, a été arrêtée samedi, sous l'inculpation d'avoir volé \$6,000.00 de bijoux d'une de ses clientes décedée, Mlle Mary Lockwood. A la suite de perquisitions, la police a trouvé ce matin, au domicile de l'inculpée, pour près de \$20,000 de diamants, de soie et de dentelles de prix.

Ces objets appartenant, paraît-il, à la défunte Mlle Lockwood et à une autre cliente de la prévenue, Mlle Mary L. Pecker, qui est morte à Woods-look en juillet dernier.

On parle d'exhumer les cadavres des deux défentes pour faire une enquête sur les causes qui ont amené leur mort.

Un Velasquez de \$500,000

New-York, 1er. — Henry C. Frick, a payé un demi-million pour le portrait de Philippe IV d'Espagne par Velasquez.

Cent ans de Paix

New-York, 1. — L'ex-président Theodore Roosevelt a accepté d'être nommé président honoraire du comité d'organisation pour la célébration du centenaire anniversaire de paix entre les peuples de langue anglaise. M. White Law Reid, l'ambassadeur américain en Angleterre, est nommé vice-président honoraire. Le président actuel du comité est M. Andrew Carnegie.

Il se brûle les mains

Dernièrement M. Queva, professeur de chimie, à l'Ecole Polytechnique, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir des suites graves. Il était à faire une expérience lorsque, manquant de sel de manganèse, il en fit demander chez un pharmacien. Celui-ci, par mégarde, envoya du sel d'antimoine. Il s'en suivit une forte explosion et M. Queva s'infligea de douloureuses brûlures aux mains.

Clos à bois incendié

Un incendie a causé pour environ \$3,000 de dommages vers 8 heures hier matin, dans un clos de bois appartenant à MM. Munroe & Cie, No 704 de la rue Sainte-Catherine-ouest. Le feu a été allumé par un journal se surchauffé, qui était dans une bicoque en bois servant de bureau. Les pompiers eurent beaucoup de peine à éteindre les flammes.

Un employé de MM. Munroe, un nommé James Lyman, et non Clifford comme nous disions hier, s'est brûlé les mains et le visage en voulant éteindre le feu avant l'arrivée des pompiers. Son état est peu grave.

Un négro nommé assistant-procureur-général

Washington, 1er mars. — Le président Taft, nommé assistant-procureur-général, près le Ministère de la Justice.

C'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis qu'un noir atteint une position si élevée. Son traitement sera de \$5,000 par an.

Contre les Mandchous

Saint-Petersbourg, 1. — La "Rechts" de ce matin annonce qu'on fomentait actuellement une révolution contre la dynastie mandchoue en Chine et qu'un organe au même temps des manifestations xénophobes.

LE BILL DE MONTRÉAL AU CONSEIL LÉGISLATIF

Une pension pour MM. David, Robb et Ethier. — Un pompier pour chaque théâtre

(Spécial au "Devoir")

Québec, 28. — Le comité de législation privée du Conseil législatif a continué cet après-midi l'étude du bill de Montréal. M. H. Pelletier et l'échevin Tétreau ont fait un nouvel effort pour répartir autrement le coût des pavages mais on a laissé le bill tel qu'adopté à l'assemblée sur ce point. Par contre l'on a ajouté un amendement donnant à la cité le pouvoir d'obliger chaque théâtre à avoir un pompier à son service durant les heures de représentations, et un autre amendement de pourvoir à une pension de retraite pour MM. David, Robb et Ethier. M. Bergvin a dit que la ville doit au plus tôt pourvoir à la pension des fonctionnaires à son service depuis 25 ans.

Toutes les clauses enlevant la qualification foncière pour la candidature à la mairie et à l'échevinage ont été biffées, ainsi que celle donnant le droit de voter à celui qui n'a pas acquitté sa taxe d'au.

La clause autorisant la Ville de prohiber la vente des armes dangereuses a été rejetée, car la question relevait du

Gouvernement fédéral.

Une clause importante a été adoptée, prescrivant que toutes les compagnies qui pratiquent des ouvertures dans les chaussées, et qui n'ont pas un contrat avec la Ville — c'est-à-dire toutes les compagnies — sauf la Montreal Street Compagny — devront, avant de commencer leurs travaux, déposer dans le Trésor municipal une somme suffisante pour couvrir les frais de réfection du pavage.

On a adopté presque unanimement le paragraphe accordant aux compagnies à fonds social le droit de voter. Il n'y a pas eu d'opposition aux clauses autorisant la Ville d'ouvrir en temps d'élection municipale une salle de comité et un bureau de renseignements dans chaque quartier, et celle permettant à la Ville de réglementer les enseignes lumineuses.

La clause tenant un propriétaire responsable des conditions hygiéniques d'une maison qu'il habite pas a été supprimée. On a adopté l'article permettant à l'administration municipale de prendre les moyens nécessaires pour protéger les arbres contre la mutilation.

UNE SAISIE DE \$2,500 DE FOURRURES

Des peaux de castors expédiées aux Etats-Unis sont saisies par les agents de l'Association protectrice du poisson et du gibier. — Assemblée annuelle de cette association

Une preuve indiscutable de l'excellent travail accompli par l'association protectrice du poisson et du gibier de la province de Québec, a été donnée hier, par la garde-chasse du district de Montréal, M. Griffith, qui venait de saisir, en une seule journée, pour \$2,500 de fourrures.

Les fourrures saisies étaient consignées à des marchands des Etats-Unis; elles consistaient principalement en peaux de castors. Ces fourrures seraient destinées à un entrepôt frigorifique jusqu'à ce qu'elles aient été remises au gouvernement qui les vendra à l'enchère.

Le rapport de cette séance a été fait hier à la réunion annuelle de l'Association. Les autres rapports qui ont été lus prouvent que l'association a fait beaucoup pour la protection du poisson et du gibier.

Au cours de la séance plusieurs résolutions d'amendement à la loi de chasse et de pêche furent votées. Ces résolutions seront soumises au gouvernement. On suppose que la loi sur la chasse aux chevreuils soit plus sévère, que l'amende en cas de contravention soit plus élevée. On veut aussi que les permis de chasse soient portés de \$5 à \$20. On demande enfin une réduction de l'amende sur la chasse aux lièvres.

L'état financier est des plus satisfaisants malgré les fortes dépenses encourues.